

Politique culturelle de la Ville de Montréal

Mémoire présenté par L'Association des Bibliothèques publiques du Québec

Félicitations

En tout premier lieu, nous aimerions souligner l'excellence de la démarche entreprise afin de doter la Ville d'une politique culturelle.

Attendue depuis longtemps, cette politique permettra non seulement de guider les actions et services, mais aussi de promouvoir une vie culturelle enrichissante à l'échelle de la Ville.

Avec le dépôt de l'énoncé de politique culturelle de Montréal, une étape majeure du processus d'élaboration de la politique a été franchie. C'est maintenant au tour du milieu de la culture et de la population d'être mis à contribution et de pouvoir s'exprimer pour que Montréal conserve son titre de métropole culturelle.

Cette consultation publique augure bien pour la suite des choses et nous sommes heureux d'y prendre part.

Réactions à la politique

De façon générale, nous voulons souligner la force de rayonnement et l'importance des actions montréalaises pour le reste du Québec. Cette politique est un bon outil qui représente l'identité collective montréalaise et contribue à la construire. Elle favorise les actions nécessaires pour faire de Montréal une ville de lecture et de savoir tel que préconisé par Monsieur le Maire Gérald Tremblay. Elle présente des points forts tels que :

- Refléter une vision contemporaine et intégratrice de la culture tout en laissant place à des politiques locales;
- Démocratiser l'accès à la culture en la plaçant comme valeur centrale de l'intervention municipale en diffusion culturelle;
- De façon spécifique, **en ce qui a trait aux bibliothèques**, les enjeux suivants sont présentés et nous les appuyons :
 - La démocratisation du savoir et de la culture en effectuant un rattrapage et une mise à niveau des infrastructures et du personnel professionnel dans les bibliothèques montréalaises qui souffrent d'un sous financement chronique;
 - Le développement des publics (y compris les clientèles empêchées ou en voie d'inclusion, comme les nouveaux arrivants) et la contribution des bibliothèques au développement social. La bibliothèque publique, lieu citoyen par excellence, est un outil extraordinaire d'inclusion et de développement social. Dans un environnement multiculturel comme Montréal où le tissu social est très varié, il est essentiel que les bibliothèques apportent une contribution en autant qu'elles puissent disposer des ressources adéquates;

- L'augmentation de la participation des citoyens, particulièrement les jeunes. La portée de cette section devrait être étendue et déborder le cadre scolaire. À cet égard, des maillages plus étroits sont souhaitables entre la bibliothèque publique et l'école car : « L'école et la maison sont des endroits où se construit, tous les jours, la société montréalaise d'aujourd'hui et de demain... » Nous disons oui à l'approche école, mais il ne faut pas oublier l'importance de l'approche famille.

En terminant, nous souhaitons que la Ville de Montréal sache pleinement profiter de sa désignation par l'Unesco de Capitale mondiale du livre pour réaffirmer et faire valoir la place importante des bibliothèques dans la promotion de la lecture et comme acteur dans la chaîne du livre.

Le réseau des bibliothèques de Montréal dispose d'une expertise unique au Québec. Il est important que cette expertise puisse être également reconnue à sa juste valeur sur le plan international en permettant notamment une participation active de son personnel au sein des grandes associations internationales de bibliothéconomie.

Pour le succès et la réalisation de cette politique, nous sommes conscients que des investissements financiers et matériels sont requis, d'où l'importance de maillages et de partenariats solides avec les arrondissements, la BNQ et le Ministère de la Culture et des Communications.

Conclusion

Montréal est une métropole culturelle. La concrétisation des principes directeurs émis dans sa politique culturelle sera pour l'ensemble du Québec un exemple et une locomotive. Montréal ouvrira la voie à d'autres actions dans d'autres villes pour le développement de la culture et des bibliothèques au Québec.

L'association « Les Bibliothèques publiques du Québec » ne peut que vous féliciter et se réjouir des objectifs émis et souhaiter que la Ville de Montréal trouve les moyens de sa politique afin qu'elle ne soit pas un vœu pieux, relégué aux oubliettes.

Merci de votre écoute.

Les lois concernant les bibliothèques publiques au Québec et en Ontario: une étude comparative.

Benoît Ferland

Responsable des services techniques à la bibliothèque municipale de Boucherville et chargé de cours à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal

INTRODUCTION

Plusieurs articles de journaux récents ont traité de la piètre position des bibliothèques québécoises par rapport à leurs consœurs de la fédération canadienne. Cette opinion, qui nous place comme les parents pauvres de la famille canadienne, semble unanimement partagée par les intervenants de la scène culturelle québécoise, au point où certains auteurs, tel Gilles Gallichon, qualifie le retard historique du Québec en matière de bibliothèque de truisme.(1)

Le but de cet article est d'essayer de comprendre si ce triste état de fait peut être imputable, du moins en partie, à la faiblesse des mesures législatives visant à supporter les bibliothèques publiques. Le choix de comparer ces mesures prises par l'État québécois avec celles prises en Ontario repose sur le fait que cette province est assez semblable à celle du Québec (population, richesse, déficit, etc.) en même temps qu'assez différente culturellement pour parler de comparaison «*cross-cultural*». Le lecteur devrait garder à l'esprit que je ne suis pas juriste et que, par conséquent, cet article ne comparera que les principes généraux sous-tendant les lois analysées; il ne s'agit donc pas

d'une étude de droit comparé. C'est à travers une description des lois sur les bibliothèques publiques que nous pourrions saisir leur influence sur le développement des systèmes s'y rattachant.

Nous verrons d'abord un bref historique du développement des bibliothèques publiques dans chacune de ces deux provinces. En tentant de les comparer, je présenterai ensuite par ordre chronologique les mesures législatives adoptées par chacun de ces deux gouvernements provinciaux. Cette mise en parallèle devrait permettre de distinguer, du moins je l'espère, le rôle majeur des mesures législatives dans le développement des bibliothèques.

1.0. HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT

1.1. Le Québec

Nombreux sont les bibliothécaires et historiens qui se sont intéressés à l'histoire des bibliothèques publiques au Québec. Ce faisant, la plupart de ceux-ci ont établi des

comparaisons entre cette histoire et celle des bibliothèques publiques de l'Ontario.

L'un de ceux-ci, François Séguin, explique dans un article récent que «ce retard trouve son ancrage dans une série de facteurs historiques, culturels et politiques propres à la société québécoise»(2). Séguin établit lui aussi une comparaison, en soulignant que la première province canadienne à se doter d'une loi pour encadrer le développement des bibliothèques fut l'Ontario en 1882. Je reviendrai sur ce dernier aspect au chapitre 2.1.

En 1887, toujours selon Séguin, on pouvait trouver en Ontario près de 200 bibliothèques publiques possédant plus de 1 000 volumes comparativement à 28 au Québec. Selon lui, l'une des raisons de ce retard est liée au conservatisme du clergé catholique.

La métropole du Canada, à cette époque, illustre parfaitement cette situation puisque, comme le souligne Dagenais, «...l'épiscopat montréalais craint le vent de laïcisation qui souffle sur la société montréalaise, tout comme dans le monde occidental de l'époque...»(3). Ainsi pendant la décennie 1840-1850, le clergé québécois, en pleine ascension à cette période, s'oppose à l'Institut canadien qui veut offrir une bibliothèque publique digne de ce nom aux Montréalais. Dagenais mentionne également que l'élite bien pensante se sentait menacée par la démocratisation du savoir et par l'accès universel à la connaissance(4). Le clergé québécois a instauré, en guise de compensation, un réseau de bibliothèques paroissiales. Les efforts de l'Institut canadien, qui refusait toute censure, furent freinés au point où celui-ci dut fermer ses portes en 1880. Comme le souligne Marcel Lajeunesse, «le Conseil municipal de Montréal, timoré, refusait l'acquisition de cette collection pour faire le noyau d'une éventuelle bibliothèque publique.»(5) De sorte que c'est une bibliothèque d'association anglophone qui hérita du legs: la Fraser Institute.

Au tournant du siècle, en vue de doter sa ville d'une véritable bibliothèque publique, le maire de Montréal, Raymond Préfontaine, tenait d'obtenir l'aide du philanthrope Andrew Carnegie. Comme le souligne Marcel Lajeunesse: «À la suite de la demande de la Ville de Montréal et du débat qui s'en suit, il n'est pas surprenant de constater qu'aucune ville de langue française ne demanda une aide à la Cargenie Corporation»(6) Ce qui fit en sorte que de 1848 à 1950, seulement 17 bibliothèques furent créées au Québec.(7)

Une Commission d'enquête sur les bibliothèques publiques canadiennes exprimait déjà, en 1933, dans son rapport (Rapport Ridington) l'état de sous-développement évident des bibliothèques publiques québécoises par rapport à leurs consœurs canadiennes(8).

Un vent de changement sembla souffler sur les bibliothèques avec le début de la révolution tranquille. Il prit d'abord la forme d'une loi en 1959. Cette loi, de même que d'autres mesures gouvernementales, enclencheront une importante phase de rat-

trapage pour les bibliothèques publiques québécoises. Ainsi de 1951 à 1970, 73 nouvelles bibliothèques vinrent s'ajouter!(9) Notons que ces chiffres ne comprennent pas la création des premières Bibliothèques Centrales de Prêt (BCP): Mauricie (1962); Outaouais (1964); Saguenay-Lac-St-Jean (1970).(10) Selon Denis Boisvert: «Outre la sensibilisation, il y eut de la part du ministère des Affaires culturelles (MAC) un soutien technique et financier offert aux municipalités».(11) Toujours selon ce bibliothécaire, les dispositions de la loi de 1959, qui prévoyait la création de la Commission des bibliothèques publiques et le Service des bibliothèques publiques, sont les principales responsables de ce succès.(12) En fait, ce n'était pas encore le succès complet puisque malgré la publication, par la Direction des bibliothèques, d'un cahier de normes pour les bibliothèques municipales, «une étude interne du MAC, effectuée en 1979, révéla que 92% des municipalités abritaient leurs bibliothèques dans des locaux déficients au titre de l'espace, de l'accessibilité...»(13).

C'est sans doute ce triste constat qui décida le ministre des Affaires culturelles de l'époque, Denis Vaugeois, à présenter un plan quinquennal de développement des bibliothèques publiques au Québec. Ce plan fut doté d'intéressants programmes d'aide financière. Les résultats ne se firent pas attendre puisque 56 bibliothèques furent construites ou renouvelées grâce à ce plan.

Dans une étude de 1987, Diane Mittermeyer faisait le point sur la situation des bibliothèques pendant la période 1979 à 1983: «Comme on peut le constater, les tendances, ou plutôt la tendance, ne semblent pas favoriser les bibliothèques publiques au Québec. De dernières qu'elles étaient en 1979 (neuf variables sur quatorze), elles se retrouvent avant-dernières (sept variables) et dernières (cinq variables), en 1983»(14) Les bibliothèques ont effectivement connu un certain développement entre 1979 et 1983. Mais comme cette bibliothécaire le soulignait: «Une telle croissance, bien que remarquable, n'a pas réussi à rattraper le manque à gagner accumulé depuis de nombreuses années, et les bibliothèques publiques du Québec accusaient toujours, en 1983, de sérieux retards vis-à-vis leurs homologues des autres provinces canadiennes»(15)

Pour en comprendre les grandes lignes, voyons rapidement quelques données tirées de certains tableaux de l'étude de Mme Mittermeyer. Le tableau 2 montre que la collection totale moyenne d'une bibliothèque publique québécoise, en 1983, était de 71 447 livres contre 122 862 en Ontario.(16) Le tableau 5 illustre également la disparité des ressources humaines des bibliothèques de ces deux provinces avec 9,48 employés à temps plein au Québec contre 26,12 en Ontario.(17) Même situation du côté du revenu total moyen des bibliothèques publiques (tableau 9) avec 979 622\$ en Ontario contre 471 879\$ au Québec. Ce ne sont là que quelques-unes des données de cette étude mais elles illustrent bien les carences des bibliothèques québécoises lorsque comparées à celles de l'Ontario.

Ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que la crise économique, et bientôt la crise des finances publiques, ont mis fin à cette trop courte période de rattrapage que connaissait le Québec en matière de bibliothèques publiques. L'une des premières mesures de cette marche en arrière fut le remplacement, en 1983, du Service des bibliothèques publiques par la Direction des bibliothèques publiques. La Commission des bibliothèques publiques disparaissait malheureusement dans la même foulée.

On ne peut cependant pas dire que le gouvernement québécois n'avait pas été sensibilisé à la situation, étant donné qu'en 1987, la Commission Sauvageau soulignait, dans un tableau comparatif, le retard du Québec sur tous les fronts par rapport à neuf de ses voisines canadiennes. Ainsi sur 19 critères d'évaluation, le Québec se classait dernier ou avant-dernier à neuf reprises et pour la plupart des autres critères, il se situait très près de la queue.(18) Selon Laurent-G. Denis, la Commission Sauvageau de 1987 était politiquement trop faible.(19) Mme Mittermeyer soulignait également, en 1988, que les retombées véritables de ce rapport paraissaient faibles.(20) Force nous est de constater, avec le recul, que ce fut effectivement le cas puisque la plupart des recommandations (nouvelle loi sur les bibliothèques, création d'un conseil supérieur des bibliothèques, nouvelles normes...) ont été reléguées aux oubliettes par le gouvernement.

En 1992, la **Loi sur le ministère de la Culture** vint abroger officiellement la loi sur les bibliothèques publiques.

L'examen de certaines statistiques de 1993 montre toujours la nette avance de l'Ontario en matière de bibliothèques publiques. Par exemple, l'Ontario possède 959 bibliothèques publiques contre 456 au Québec. Les bibliothèques publiques ontariennes totalisent 27 164 104 livres contre 12 264 583 pour celles du Québec. Conséquemment, les bibliothèques ontariennes ont fait 74 948 714 prêts en 1993 contre 29 700 685 pour celles du Québec.(21)

Ajoutons que la situation ne devrait pas aller en s'améliorant puisque ces dernières années, les subventions gouvernementales québécoises pour le fonctionnement des bibliothèques sont passées de 10% à 5% pour atteindre finalement 0%.

Toutes ces données livrées, il est vrai, un peu en vrac, donnent une idée du cheminement qu'ont suivi les bibliothèques québécoises.

1.2. L'Ontario

Avant de s'attarder comme tel au développement des bibliothèques publiques en Ontario, il est bon de situer succinctement le contexte ayant prévalu à celui-ci. Pour ce faire, citons encore une fois Mme Mittermeyer: «En Amérique du Nord, la bibliothèque publique, telle que nous la connaissons aujourd'hui, est un phénomène relativement récent. En effet, ce n'est qu'au 19^e siècle qu'est née cette institution municipale au service de tous les citoyens».(22) Ce mou-

vement d'abord américain ne tarda pas à s'étendre durant la deuxième moitié du 19^e siècle au Canada anglais. Nous avons vu au chapitre précédent les facteurs ayant freiné ce mouvement au Québec.

Selon Eric Bow (haut-fonctionnaire au ministère de la Citoyenneté et de la Culture de l'Ontario), il faut remonter aux origines mêmes du peuplement du Haut-Canada pour trouver les racines des bibliothèques publiques en Ontario.(23)

Plusieurs des premiers arrivants de cette province provenaient de l'Écosse. Dans cette partie du Royaume-Uni, dès 1709, l'«*Act for erecting public libraries in presbyteries*» avait créé au moins une bibliothèque par paroisse.

Ces premiers arrivants ont donc amené avec eux cette louable tradition. De sorte que la première bibliothèque à souscriptions a été établie en 1800 à Niagara-on-the-Lake.

Ces premières bibliothèques à souscriptions, qui ont été plus tard supplantées par les *Mechanics' Institutes*, sont considérées comme étant à l'origine du mouvement des bibliothèques publiques en Ontario.

De leur côté, les premières bibliothèques de la *Mechanics' Institutes* ont été établies au début des années 1830 notamment à Kingston et à Toronto. Les *Mechanics' Institutes* étaient, en bonne partie, composés de mécaniciens qui voulaient donner à leurs membres, en plus de connaissances techniques, des connaissances liées à une culture plus générale.

Le gouvernement ontarien, loin d'être un frein comme celui du Québec, a suivi la volonté populaire en votant, en 1851, l'«*Act to provide for the incorporation and better Management of Library Associations and Mechanics' Institutes*». L'objectif principal de cet acte était de permettre aux bibliothèques d'associations et aux *Mechanics' Institutes* de s'incorporer. Signalons tout de même une faiblesse, c'est que seuls les *Mechanics' Institutes* pouvaient recevoir des subventions provinciales.

Dans le but de réduire les fonctions de bibliothèques publiques des *Mechanics' Institutes*, le *Board of Arts and Manufactures* a mis sur pied le *Provincial reference Library of technical books and patents* en plus d'encourager les *Mechanics' Institutes* à laisser les *County Common School Libraries* à s'occuper des demandes populaires concernant la lecture.

Les *County Common School Libraries* constituaient en fait un système de bibliothèques publiques gratuites, localisées dans des édifices scolaires et gérées par des conseils d'écoles. Ces bibliothèques ont permis au public de goûter aux nombreux avantages d'une bibliothèque et bientôt celui-ci est devenu plus exigeant. Ajoutons que l'expérience des *Mechanics' Institutes* avait prouvé l'existence d'un besoin pour de la lecture publique.

Vers 1873, le gouvernement s'est rendu compte de l'échec des

appelés les Amis de la bibliothèque (*Friends of the library*). Certains auteurs ont retracé les origines ontariennes de ce mouvement aussi loin qu'en 1939. En dépit du fait que ces groupes n'aient pas été créés par la législation ontarienne, ils ont tout de même eu un effet sur cette loi comme le souligne Violet Skory: «*Friends' groups can be a very effective tool in positively shaping public sentiment and influencing political decisions in relation to government funding and legislation for libraries*». (31) Soulignons au passage qu'au Québec, on a vu apparaître récemment, notamment à Montréal, l'amorce d'un mouvement potentiellement semblable.

Durant la décennie 70-80, les bibliothèques publiques ontariennes ont connu un essor remarquable. La population desservie est passée de 92,5% en 1970 à 99,4% en 1980, comparativement au Québec qui desservait 62,8% en 1970 et 79,5% en 1980. (32) Pendant la même période, le nombre de bibliothèques publiques ontariennes est passé de 603 à 946. Comme le souligne, Eric C. Bow, ces résultats sont surtout dus au fait que les: «*Library resources have grown considerably faster than the population. During the ten years from 1970 to 1980 the population of Ontario rose by 19 per cent while at the same time, library book stock rose by 86.4 per cent and library professional staff by 40.5 per cent*». (33)

Le ministère de la Culture et des Communications de l'Ontario et l'*Ontario Library Association* ont abordé le début des années 90 en subventionnant le Comité de planification stratégique des bibliothèques publiques de l'Ontario en vue de l'élaboration d'un plan stratégique pour l'avenir de ces bibliothèques. Le plan qui en a résulté peut être considéré comme un vrai modèle du genre (un peu plus clair que le rapport Sauvageau). Il définit quatre grands objectifs généraux eux-mêmes subdivisés en 20 objectifs spécifiques:

«Objectif général A: Chaque Ontarien aura accès aux ressources d'information situées dans la province au moyen d'un système de partenariats entre tous les genres de fournisseurs d'informations.

Objectif général B: Chaque Ontarien recevra de la part des bibliothèques publiques un service précis, adéquat et correspondant aux besoins de chaque individu et de la communauté.

Objectif général C: Chaque Ontarien bénéficiera des services de bibliothèque fournis [sic] par un personnel compétent, fonctionnant à un niveau d'excellence reconnu, dévoué aux usagers et dirigé par des administrateurs responsables.

Objectif général D: Chaque Ontarien aura librement et gratuitement accès aux ressources et aux services de toutes les bibliothèques publiques.» (34)

De nos jours, le système de bibliothèque publique ontarien peut être qualifié de très bien organisé. Selon David Smith, (35) ce système s'est développé au fil des ans en réponse à des besoins et grâce à des opportunités. De plus, selon lui, grâce aux systèmes régionaux, supportés par le gouvernement ontarien, la qualité de services fournis l'est à un coût relativement bas.

2.0. LES LÉGISLATIONS

Nous verrons maintenant de manière chronologique, les lois ayant prévalu au développement des bibliothèques publiques pour les deux provinces analysées.

2.1. L'Ontario

oyons d'abord plus en détail les lois ontariennes qui touchent ou ont touché les bibliothèques publiques de cette province:

Comme nous le verrons, elles remontent assez loin dans le temps par rapport au Québec. De plus, elles sont nombreuses du fait des changements apportés au fil des besoins. Considérant ce qui précède, je ferai une présentation plus schématique de chacune de ces lois. D'abord avant de s'attaquer à la première loi sur les bibliothèques publiques proprement dites, je crois pertinent de s'attarder à un acte qui concernait les bibliothèques des *Mechanics' Institutes* et, ce, considérant l'influence qu'il a eue dans la venue des bibliothèques publiques tel que mentionné précédemment.

■ **An act respecting Library Associations and Mechanics' Institutes, (The Revised Statutes of Ontario, Toronto, Queen's Printer, 1877, Chapter 168, p. 1564-1568).** Cet acte législatif comprenait 21 articles. Il était stipulé à l'article 1 que tout groupe de 10 personnes ou plus contribuant pour au moins 100\$ pouvait créer une *Library Association* ou un *Mechanics' Institute*. À noter que la première version de ce texte législatif a été adoptée en 1851.

■ **An act to provide for the establishment of Free Libraries, (The Revised Statutes of Ontario, Toronto, Queen's Printer, 1887, Chapter 189, p. 2044-2051)** Cet acte législatif, qui eut force de loi à partir de 1882, est considéré comme la première loi créant des bibliothèques publiques à accès gratuit à être promulguée en Ontario. Il comprenait 13 articles. Il était stipulé à l'article 9: «All library, newsrooms, and museums established under this act shall be open to the public, free of all charge». L'article 3 prévoyait la création d'un comité de gestion pour chaque bibliothèque. L'article 11 prévoyait le transfert des collections des *Mechanics' Institutes* à ces comités. Pour s'assurer des revenus, ces conseils pouvaient compter sur la levée d'un «Free Library Rate» basé sur un pourcentage de l'assiette fiscale.

■ **An Act respecting Public Free Libraries (The Revised Statutes of Ontario, Toronto, Queen's Printer, 1897, Chapter 232, p. 2875-2888).** Il comprenait 38 articles. Par rapport à la première version, on peut constater que des précisions sont apportées. Entre autres, l'article 33, prévoyait une espèce de tutelle du ministère de l'Éducation pour les corporations qui négligeaient leur bibliothèque.

■ **The Public Libraries Act (The Revised Statutes of Ontario, Toronto, Queen's Printer, 1927, Chapter 246, p. 3175-3196).** Cet acte devenait très détaillé puisqu'il comprenait pas moins de 86 articles. Il mettait les bibliothèques publiques, pour la première fois, sous la juridiction directe du ministère de l'Éducation. Signalons que l'article 2 prévoyait toujours la gratuité. À noter que l'article 8 (alinéa 1) stipulait que dans les régions rurales, la bibliothèque publique pouvait être logée dans une

école. Toutefois, l'alinéa 2 précisait que lorsqu'une ville grossissait ou que des pétitions le requéraient la bibliothèque publique devait être séparée des écoles. Soulignons que l'article 86 pourrait paraître inusité de nos jours, puisqu'il prévoyait que les gens qui dérangeaient (bruits...) les usagers d'une bibliothèque publique, pouvaient se voir imposer une amende pouvant aller jusqu'à 20\$! Ce qui représentait une somme considérable pour l'époque.

■ **The Public Libraries Act (The Revised Statutes of Ontario, Toronto, Queen's Printer, 1937, Chapter 283, p. 3811-3835).** Cet acte de 85 articles reprenait dans les grandes lignes, les dispositions de son prédécesseur avec seulement quelques mises à jour des montants impliqués.

■ **The Public Libraries Act (The Revised Statutes of Ontario, Toronto, Queen's Printer, 1950, Chapter 310, p. 1349-1373).** C'est avec cette version que le *Public Libraries Act* a connu son plus grand développement avec 92 articles! Il s'ajoutait entre autres, la possibilité de créer des bibliothèques de comté et de district.

■ **An Act to amend The Public Libraries Act (Statutes of Ontario (Queen Elizabeth II), Toronto, Baptist Johnston, 1959, Chapter 82, p. 315-320).** Les amendements apportés ici sont mineurs. Mentionnons l'article 6, qui haussait à 75% (au lieu de 50%) le pourcentage de municipalités d'un comté qu'il fallait pour l'établissement d'une *County Library*.

■ **An Act to amend The Public Libraries Act (Statutes of Ontario (Queen Elizabeth II), Toronto, Baptist Johnston, 1960, Chapter 95, p. 381).** Quatre petits articles qui concernaient des changements mineurs. Notamment, un conseil de bibliothèque pouvait dorénavant tarifier pour les services qu'il rendait à un autre conseil de bibliothèque (art. 1).

■ **The Public Libraries Act (Statutes of Ontario (Queen Elizabeth II), Toronto, Baptist Johnston, 1966, Chapter 128, p. 615-633).** Les 56 articles de cet acte faisaient plus qu'actualiser les dispositions des versions précédentes. Le changement le plus notable, c'est que l'on prenait des dispositions afin que les petites régions rurales soient desservies par une nouvelle entité: la bibliothèque de comté. La coopération entre bibliothèques se trouve également modifiée (Article 17, a): «Every board, shall endeavour to provide in co-operation with other boards a comprehensive and efficient library service.» On peut saisir que la législature ontarienne a choisi l'établissement d'un système de bibliothèques publiques à trois niveaux: municipalité, comté, région.

■ **The Public Libraries Act (The Revised Statutes of Ontario, Toronto, Queen's Printer, 1970, Chapter 381, p. 855-871).** Cet acte se retrouvait aminci à 52 articles. L'article 18 stipulait qu'il fallait l'engagement d'un bibliothécaire dûment formé. De plus, ce bibliothécaire devenait d'office le président du conseil d'administration de la bibliothèque: «Every board shall appoint one or more librarians [...] shall hold a certificate of librarianship,

or a certificate of library service, issued by the Minister [...] the chief librarian shall be the chief executive officer of the board.» Les articles 37-43 prévoyaient la création de *Regional Library Service* pour la première fois. Ces services régionaux de bibliothèques devaient être établis si les conseils de cinq bibliothèques ou plus le demandaient (art. 37) et ces services devaient desservir une population d'au moins 100 000 personnes (art. 38).

■ **The Public Libraries Act** (*The Revised Statutes of Ontario, Toronto, Queen's Printer, 1980, Chapter 414, p. 917-934*). Peu de changement mais au moins un majeur cette fois puisque cette loi dépendait maintenant du ministère de la Culture et Récréations. Elle comprenait 51 articles et prévoyait toujours à l'article 17 l'engagement d'un bibliothécaire. L'article 29 prévoyait pour la première fois la création d'un *Provincial Library Service*.

■ **Loi de 1984 sur les bibliothèques publiques** (*Lois de l'Ontario de 1984, chap. 57, Toronto, Thompson Queen's Printer, 1985, 39 p.*). Cette loi est présentement la version en vigueur en Ontario, je m'y attarderai donc un peu plus. Comme on peut le constater, la loi ontarienne sur les bibliothèques publiques possède un caractère évolutif (comme plusieurs autres lois). Plusieurs articles reprennent des points déjà présentés dans les versions antérieures mais voyons-en tout de même quelques-uns: l'article 3 prévoit que le «conseil de la bibliothèque publique» doit être constitué lors de la création d'une bibliothèque. Les conseils municipaux peuvent s'entendre pour la création de bibliothèques unifiées (article 5). Ils doivent alors créer un «Conseil uni pour diriger la bibliothèque».

Les articles 6-7 prévoient la création de bibliothèques de comté. Il faut pour ce faire qu'«au moins deux tiers des municipalités qui font partie d'un comté à des fins municipales adoptent des résolutions demandant au comté de créer une bibliothèque de comté...» L'article 8 prévoit toujours l'existence de conseils de coopératives de bibliothèques de comté. Toutefois, les législateurs ont stipulé leur préférence pour une bibliothèque de comté.

Il est intéressant de noter que dans ses dispositions sur la répartition des membres des conseils de bibliothèque, la loi ontarienne prévoit, à l'article 9.3, que les conseils scolaires soient représentés sur les conseils de bibliothèque publique d'une municipalité de 10 000 habitants et plus.

À noter que même si les membres des conseils de bibliothèque sont bénévoles, des indemnités pour des déplacements ou autre (article 18) peuvent leur être alloués. Le conseil peut acquérir ou construire un bâtiment pour loger la bibliothèque (article 19). Il est bon de souligner que les tâches dévolues au conseil sont très détaillées (article 20), citons seulement les quatre premiers alinéas:

«Le conseil:

A) s'applique à offrir, de concert avec d'autres conseils, un service de bibliothèque publique complet et efficace qui tient

compte des besoins particuliers de la communauté;

B) s'applique à offrir des services de bibliothèque en français, si cela est opportun;

C) assure le fonctionnement d'une ou de plusieurs bibliothèques et veille à ce qu'elles soient dirigées conformément à la présente loi et aux règlements;

D) peut mettre sur pied, en ce qui concerne une bibliothèque, les services particuliers qu'il juge nécessaire.

...»

Il est important de mentionner que l'article 23 prévoit toujours des dispositions quant à la gratuité. Signalons également que l'article 24 stipule que tous les ans le conseil de la bibliothèque doit présenter au conseil municipal les prévisions de toutes les sommes nécessaires au cours de l'année pour répondre à ses besoins.

2.2. Le Québec

On parle souvent de la loi de 1959 sur les bibliothèques publiques comme de la première loi sur les bibliothèques publiques. Mais comme le souligne Gilles Gallichan, le gouvernement d'Honoré Mercier, accordait aux municipalités le pouvoir d'établir et d'entretenir des bibliothèques dès 1890.(36) Selon, Marcel Lajeunesse(37), l'Acte donnant le pouvoir aux corporations de cité, ville et village, d'aider au maintien de bibliothèques publiques a été voté par le gouvernement afin de satisfaire les demandes des Anglophones du Québec, influencés par *Public Library movement* des États-Unis et de l'Ontario. Il est vrai, par contre, que cette loi était plutôt timide dans ses dispositions. De toute manière, cette loi a été critiquée de manière virulente par les Conservateurs provinciaux de l'époque qui, en prenant le pouvoir en 1892, ont tôt fait de couper les subventions prévues dans cette loi. Selon Gallichan, «on évoque l'austérité budgétaire pour retirer tout engagement qui aurait pu annoncer la mise en place d'un réseau de bibliothèques publiques».(38) Décidément, on pourrait croire que l'histoire se répète.

Les bibliothèques et certains autres intervenants du milieu culturel continuèrent à réclamer une législation pour les bibliothèques publiques québécoises. Raymond Tanghe est de ceux-là, puisqu'il écrit en 1952, qu'un système cohérent de bibliothèques publiques doit s'appuyer sur une loi. Il précise même que cette loi devrait créer un service des bibliothèques.(39) L'A.C.B.L.F. s'impliqua également en déposant, en 1954, un mémoire à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels.(40) Ce mémoire a apparemment convaincu la Commission qui conclua que: *Pour assurer la multiplication des bibliothèques et assurer la diffusion du goût de la lecture, il y a deux moyens principaux: une législation organique sur les bibliothèques et des subsides.*(41) Il faut souligner toutefois que la recommandation 52 du Mémoire, présenté en 1954 par l'Union des municipalités, rejetait sur le gouvernement provincial la responsabilité financière du développement des bibliothèques publiques. Quelques années plus tard, soit le 18 décembre 1959, le gouvernement Sauvé adopta finalement une loi sur les bibliothèques publiques.

Voyons cette loi de plus près: **Loi concernant les bibliothèques publiques**, (Statuts de Québec, 8-9 Elizabeth II, 1959-60, chap. 18, p. 103-106). Tous s'entendent pour affirmer que c'est la première véritable loi sur les bibliothèques publiques au Québec. Elle comprend 15 courts articles. Le préambule de celle-ci est toutefois prometteur. En effet, on y mentionne d'entrée de jeu «que les bibliothèques publiques jouent un rôle primordial dans la vie culturelle d'une population [...] et qu'à la suite des progrès réalisés ces dernières années dans les domaines éducatif et culturel, de pressants besoins de bibliothèques se font sentir dans la province [...]». En fait, les 10 premiers articles concernent la création d'un organisme consultatif appelé la **Commission des bibliothèques publiques**. Les articles 11 et 12 constituaient de leur côté un organisme administratif appelé le **Service des bibliothèques publiques du Québec**. Si l'on compare cette loi avec la première loi ontarienne de 1882, la première différence qui s'impose, c'est l'absence de mention quant à la gratuité du service et l'absence d'allusion à de quelconques subventions ou mécanismes de subventions. Pas de précision non plus sur le partage des responsabilités pas plus que de références à la possibilité de regroupements de bibliothèques. Maintenant si on la compare avec la loi ontarienne de la même période (1950), on constate des différences trop nombreuses pour être toutes énumérées dans ce travail. Signalons seulement que la loi ontarienne, en vigueur à cette période, comprenait 92 articles. Donc à peu près tout y était prévu: mécanismes de subventions, gratuité du service, composition et objectif des conseils de bibliothèques, des services regroupés de gestion de bibliothèques (*County library, District library*), etc. À l'évidence, le législateur ontarien se préoccupait davantage du développement et du bon fonctionnement des bibliothèques publiques sur son territoire. Une autre différence majeure est que la loi ontarienne prévoit que les bibliothèques publiques ontariennes sont administrées par des corporations autonomes, par rapport aux conseils municipaux, mais financées par les taxes locales.

Certains ont tenté d'excuser le caractère pusillanime de cette législation. Selon Paul-E. Filion: «si on la compare aux lois des autres provinces, la nôtre s'impose par sa concision». (42) Ce qui, selon lui, ne l'empêche pas de rencontrer les demandes essentielles des associations de bibliothécaires. Selon Frank Gardner (43), le gouvernement a voulu faire une loi souple qui serait complétée par des règlements. Un ancien fonctionnaire du MAC abonde dans le même sens lorsqu'il affirme que c'est à dessein que l'on a adopté: «Une loi assez vague et générale. On la voulait ainsi pour permettre aux administrateurs d'appliquer des solutions pratiques et souvent différentes à chaque phase du développement d'un réseau de bibliothèques publiques.» (44) Il est permis de croire que cela correspondait au non-interventionnisme du gouvernement de l'Union nationale et qu'en plus on ne voulait pas toucher à la sacrosainte autonomie des municipalités. Gardner termine d'ailleurs son analyse en disant que les municipalités sont toujours réticentes en matière de services de bibliothèques et qu'il faudra peut-être finir par adopter des *dispositions impératives*. Antonio Drolet écrivait quelques années après l'adoption de cette loi: «que le mouvement des bibliothèques publiques a

sans doute besoin d'une législation progressive, mais celle-ci ne peut être efficace à elle seule, si le public n'est pas éveillé à l'importance du rôle de la lecture et de la bibliothèque.» (45)

Si certains ont tenté de la défendre, d'autres ont critiqué carrément la faiblesse de cette loi. À peine quatre ans après l'adoption de cette législation, Juliette Chabot, soulignait le caractère trop permissif de celle-ci. (46) Cette même année (1963), un article paru dans la revue de l'Association canadienne des bibliothèques abondait dans le même sens. (47) Au sein même de l'appareil gouvernemental, le Service des bibliothèques soulignait, dans le premier rapport annuel du ministère des Affaires culturelles, le caractère trop permissif de cette législation. Il prétendait que cette dernière aurait dû trouver son corollaire et son appui dans une législation municipale et fiscale coordonnée à ses fins. (48) Le premier directeur du Service des bibliothèques, Gérard Martin, a également souligné la faible portée de cette législation surtout à cause du fait qu'elle soit soumise, en quelque sorte, au ministère et à la Commission des Affaires municipales. (49) Martin a même affirmé que le retard du Québec sur l'Ontario en matière de bibliothèques vient d'abord du fait que le gouvernement a trop tardé avant de statuer à ce sujet et que la législation qui en a finalement résulté trouve sa pierre d'achoppement dans les lois municipales. (50) On peut donc dire, comme Mme Mittermeyer, que la loi de 1959 est «trop succincte» et l'une de ses principales lacunes est de ne rien mentionner au sujet du partage des responsabilités entre l'État et les municipalités. (51)

On peut constater que, par la suite, cette loi a subi quelques modifications. En effet, dans **La loi sur les bibliothèques publiques**, (Lois refondues du Québec, 1977, B-3, chap. 8), on s'aperçoit qu'elle se retrouve à 12 articles et qu'elle perd son préambule. En outre, le ministère des Affaires culturelles est dorénavant chargé de l'exécution de cette loi (art. 1). Rien d'autre de majeur n'est ajouté.

Tel que mentionné précédemment, la disparition des deux organismes, auparavant impliqués dans cette loi, emmène bientôt sa caducité. Son abrogation pure et simple se fera en 1992 avec l'entrée en force de la **Loi sur le ministère de la Culture**. La lecture de cette loi nous permet d'apprécier la faible importance de la bibliothèque pour l'État québécois. En effet, sur 51 articles, sept sont consacrés exclusivement aux bibliothèques publiques et aux CRSBP. En fait, seuls les articles 16 et 17 concernent uniquement les bibliothèques autonomes. Il ne fallait donc pas s'attendre à y retrouver l'annonce de principe de gratuité et ce même si le rapport Sauvageau le recommandait.

Je voudrais aussi traiter brièvement d'une autre loi qui concerne les bibliothèques publiques québécoises, c'est la **Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre**. (Lois refondues du Québec, chap. D-8.1, 1993). Sans entrer trop dans le détail, soulignons que cette loi oblige les bibliothèques publiques (et scolaires sauf les universités) à s'approvisionner chez des libraires agréés. Ces derniers ne donnent aucune ristourne aux bibliothèques. Selon

le journaliste André Noël, «cette mesure douteuse force les bibliothèques à payer leurs livres 30 pour cent plus cher que dans le reste du Canada.»(52)

Trois articles de la section VII.1 du Code municipal du Québec sont également consacrés aux bibliothèques publiques. On peut y constater que le législateur laisse toute latitude aux municipalités en ce domaine. L'article 524.3 illustre parfaitement ce fait: «Toute municipalité locale peut, aux conditions qu'elle détermine, aider à l'établissement et au maintien de bibliothèques publiques sur le territoire de la municipalité ou sur celui qui y est contigu».

CONCLUSION

Comme on a pu le constater, le développement des bibliothèques en Ontario a débuté bien avant celui du Québec. On a vu également que le gouvernement ontarien a balisé légalement la volonté des citoyens de s'offrir des bibliothèques publiques dignes de ce nom. Tandis qu'au Québec se déroulait un mouvement contraire de freinage de ce désir légitime qu'avaient démontré (une minorité il est vrai) de citoyens. Certains personnages publics plus éclairés (Mercier, Préfontaine...) ont voulu encourager les bibliothèques publiques mais ils furent contrés par le clergé ultramontain et par certains esprits conservateurs.

Cette brève étude comparative des mesures législatives a permis de saisir que pendant qu'en Ontario, l'État suivait et même encourageait le mouvement nord-américain en faveur de bibliothèques publiques, au Québec les mesures ont été longtemps inexistantes et lorsqu'elles sont finalement apparues, ce fut de manière plutôt timide. Le désintéressement de l'État québécois les a même fait disparaître par la suite.

Quant à savoir si les mesures législatives (ou administratives) ont eu un effet sur le développement des bibliothèques publiques, eh bien on est tenté de le croire à la lumière de ce que certaines de ces mesures ont fait pour celles de l'Ontario et de ce qu'elles ont amené au Québec pendant la période de rattrapage. Évidemment, certains diront qu'en Ontario une tradition a précédé ces mesures. Même s'ils n'ont pas tort, rappelons-leur tout de même qu'au Québec une tradition aurait pu poindre mais qu'elle a été étouffée au début par le conservatisme et plus tard par l'indifférence gouvernementale. Quoiqu'il en soit, il est évident que d'autres facteurs expliquant cette désastreuse situation pourraient faire l'objet d'autres études plus poussées que celle-ci.

Le rapport Sauvageau soulignait, dès 1987, l'importance pour les bibliothèques publiques de s'appuyer sur une loi.(53) Malgré tout, après l'abrogation de 1992, le gouvernement québécois n'a pas adopté d'autre loi sur les bibliothèques publiques. Tout au plus, a-t-il prévu quelques timides articles dans la loi créant le ministère de la Culture, devenu depuis peu le ministère de la Culture et des Communications. La notion de bibliothèques se retrouve donc ainsi des plus diluée.

Le système québécois de bibliothèques publiques a donc encore du pain sur la planche malgré la minceur de la farine surtout si l'on considère les chiffres d'un sondage qui démontreraient en 1991 que le nombre d'heures qu'avaient consacré les répondants à la lecture comme «loisir» dans la dernière semaine était de 5,7 heures au Québec contre 7,8 en Ontario.(54) Mais il reste tout de même un soupçon d'espoir puisque malgré que les Québécois lisent encore moins que les Terre-Neuviens, ils ne sont plus derniers sur 10 provinces, comme en 1978, mais septième en 1991.(55) Donc si le service québécois de bibliothèque publique n'est pas encore à la hauteur de ses voisins canadiens, au moins l'habitude de la lecture semble s'être installée à demeure, du moins espérons-le parce que même avec la meilleure volonté au monde, une plante finit par périr sans eau.

Certains intervenants du milieu, tel que Jacques Panneton, croient que malgré le «pelletage» des différents paliers de gouvernements, on peut espérer parce que: «Les bibliothèques publiques québécoises peuvent être tenues comme un acquis de société, malgré leurs insuffisances».(56) Les récentes coupures dans le réseau de bibliothèques de la Ville de Montréal, où travaille monsieur Panneton, font craindre le contraire. Certains se consolent en faisant observer qu'en Ontario, le Premier Ministre Harris parle présentement de coupures qui pourraient éventuellement affecter les bibliothèques ontariennes. À mon avis, c'est une bien piètre consolation d'autant plus que, comme on a pu le constater, il existe en Ontario une

vieille tradition en faveur des bibliothèques publiques qui tentera sûrement d'empêcher ce drame. De plus, monsieur Harris se retrouvera obligé d'amender la loi de 1984, qui protège les bibliothèques ontariennes, avant de sabrer dans celles-ci. Ajoutons que sa requête de bill omnibus n'est pas encore chose faite. On peut parier (et souhaiter) que les Ontariens grimperont aux barricades pour protéger leurs bibliothèques. Ce qui donne à penser qu'ils le feront, c'est qu'à Montréal les premiers à se plaindre de la fermeture des bibliothèques sont les Anglophones.(57)

Comme le soulignait dans un récent article le bibliothécaire François Séguin, c'est un peu nous tous comme Québécois qui sommes à blâmer pour la triste situation des bibliothèques publiques de notre province. En effet ce dossier est constitutionnellement du ressort des provinces: «Force est de constater que leur sous-développement est dû au seul laxisme des autorités québécoises. Cette fois, pas de bouc émissaire à chercher du côté d'Ottawa.(58) J'ajouterai un bémol en soulignant que le délestage est d'abord venu d'Ottawa, mais sans aller plus loin sur ce point parce que l'on s'engagerait alors dans un tout autre débat. ■

- [11] Gilles Gauthier, «Les bibliothèques publiques au temps d'Honoré Mercier», *Documentation et bibliothèques*, octobre-décembre 1992, p. 101.
- [12] François Séguin, «Les bibliothèques publiques québécoises, radioscopie d'un retard», *DÉJ*, août 1995, p. 8-12.
- [13] Michèle Dagenais, «Un nouvel espace public dans la cité: la bibliothèque municipale de Montréal au début du XXe siècle», *Cahiers d'histoire*, Montréal, Université de Montréal, p. 47.
- [14] *Ibid.*, p. 48.
- [15] Marcel Lajeunesse, «L'évolution des bibliothèques publiques du Québec vue par les études et les rapports», IN *Paul-Roland-Thomas, Mélanges à Laurent-G. Denis*, 1990, p. 116.
- [16] Marcel Lajeunesse, «La lecture publique au Québec au XXe siècle: l'ambivalence des solutions», IN *L'imprimé au Québec: aspects historiques 18e-20e siècles*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1983, p. 192-193.
- [17] Diane Mittermeyer, «Le développement des bibliothèques publiques au Québec, un pas en avant, deux pas en arrière», *Argus*, vol. 17, no 2 (juin 1988), p. 41.
- [18] Lajeunesse, *L'évolution des bibliothèques...*, p. 121.
- [19] Mittermeyer, *op. cit.*, p. 41.
- [10] Réal Messier, «Les Bibliothèques Centrales de Prêt du Québec», *DÉJ*, vol. 5, no 3 (décembre 1990), p. 8.
- [11] Denis Bouveret, «La spécificité des bibliothèques publiques au Québec», *Documentation et bibliothèques*, octobre-décembre 1993, p. 192.
- [12] *Ibid.*, p. 192.
- [13] *Ibid.*, p. 193.
- [14] Diane Mittermeyer, «Les bibliothèques publiques québécoises de 1979 à 1983: analyse comparative de certaines données statistiques», *Adibipus*, 1987, p. 68.
- [15] *Ibid.*, p. 70.
- [16] *Ibid.*, p. 31.
- [17] *Ibid.*, p. 37.
- [18] Commission d'étude sur les bibliothèques publiques, *Les bibliothèques publiques: une responsabilité à partager*, Québec, Commission d'étude sur les bibliothèques publiques, 1987, p. 55.
- [19] Laurent-G. Denis, «Réflexions sur les bibliothèques publiques: une responsabilité à partager», *Documentation et bibliothèques*, vol. 31, no 4 (octobre 1987), p. 134.
- [20] Mittermeyer, *Le développement des bibliothèques...*, p. 45.
- [21] *Atlas du Canada*, Montréal, *Readers Digest*, 1995, p. 69.
- [22] Mittermeyer, *Le développement des bibliothèques...*, p. 39.
- [23] Eric C. Bow, «The Public Library Movement in Nineteenth-Century Ontario», *Ontario Library Review*, vol. 66, mars 1982, p. 1-16.
- [24] Albert Bowron, *The Ontario Public Library: Review and Reorganization*, Toronto, Information, Media and Library Planners/Ontario Provincial Library Council, 1975, p. 12.
- [25] Francis R. St. John, *Ontario Libraries: a Province-wide Survey and Plan*, [The St. John Report], New York, Library Consultants, 1965.
- [26] Bowron, *Op. cit.*, p. 15.
- [27] Québec, *Répertoire des bibliothèques publiques du Québec*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1987, p. 11.
- [28] *Ibid.*, p. 51.
- [29] *Ibid.*, p. 86.
- [30] *Ibid.*, p. 175-180.
- [31] Violet Skory, «Friends of the library», *Canadian Library Journal*, vol. 46, no 5 (octobre 1989), p. 319.
- [32] Québec, *Répertoire des bibliothèques...*, p. 11.
- [33] Eric C. Bow, «A ten year analysis of Ontario Public Libraries», *Ontario Library Review*, vol. 64, (juin 1980), p. 44.
- [34] Comité de planification stratégique des bibliothèques publiques de l'Ontario, *Une voie d'accès à l'information: plan stratégique des bibliothèques publiques de l'Ontario*, Toronto, ministère de la Culture et des Communications de l'Ontario / l'Ontario Library Association, 1990, p. 13.
- [35] David Smith, «The Provincial Library System is a System», *Ontario Library Review*, vol. 65, no 3, septembre 1991, p. 171.
- [36] Gauthier, *Op. cit.*, p. 184.
- [37] Marcel Lajeunesse, «La lecture publique au Québec au XXe siècle: l'ambivalence des solutions», IN *L'imprimé au Québec: aspects historiques 18e-20e siècles*, Institut de recherche sur la culture, 1983, p. 191.
- [38] *Ibid.*, p. 185.
- [39] Raymond Tanche, *Pour un système cohérent de bibliothèques au Canada français*, Montréal, Fides, 1952.
- [40] ACBLF, «Résumé du Mémoire de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française présentés à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels à Montréal», *Canadian Library Association Bulletin*, vol. 10, no 7 (juin 1954), p. 251-254.
- [41] Québec, *Soutien de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1956, v. 3, p. 242.
- [42] Paul-Émile Filion, «La loi des bibliothèques publiques du Québec», *Bulletin de l'A.C.B.F.*, vol. VI, no 2 (juin 1960), p. 41.
- [43] Frank Gardner, *Législation relative aux bibliothèques publiques: étude comparative*, Paris, Unesco, 1972, p. 173.
- [44] Gilbert Gagnon, «La politique d'aide au développement des bibliothèques publiques du Québec: 1960-1985», *Documentation et bibliothèques*, vol. 31, no 1 (jan.-mars 1985), p. 10.
- [45] Antonio Drolet, *Les bibliothèques canadiennes, 1604-1960*, Ottawa, Le Cercle du livre de France, 1964, p. 178.
- [46] Juliette Chabot, *Montréal et le rayonnement des bibliothèques publiques*, Montréal, Fides, p. 106-108.
- [47] Association canadienne des bibliothèques / Canadian Library Association, «Québec», *Canadian Library*, vol. 19, no 4 (janvier 1963), p. 192.
- [48] Québec, Ministère des Affaires culturelles, *Rapport annuel du ministère des Affaires culturelles de la province de Québec*, Québec, Le Ministère, 1962, p. 68.
- [49] Gérard Martin, «Bibliothèques publiques», IN: *Annuaire du Québec*, Québec, Bureau de la Statistique, p. 185-189.
- [50] Gérard Martin, «Problèmes des bibliothèques publiques dans la province de Québec», IN: *Les bibliothèques publiques dans la province de Québec: sources...*, Montréal, S.n., 1962, p. 1.
- [51] Mittermeyer, *Le développement des bibliothèques...*, p. 43.
- [52] André Noël, «La société distincte du Québec supprime: du côté des bibliothèques publiques, la distinction s'établit sur un réseau merveilleusement déficient...», *La Presse*, dimanche 15 octobre 1995, B4.
- [53] La Commission, *Les bibliothèques publiques...*, p. 68.
- [54] Associés de recherche Ekos, *La lecture et les Canadiens en 1991*, Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services, 1992, p. 12.
- [55] *Ibid.*, p. 19.
- [56] Jacques Farnet, «La lecture publique au Québec de 1959 à demain», *Documentation et bibliothèques*, vol. 41, no 3, (septembre 1995), p. 157.
- [57] Françoise Berger, «Les Anglophones de Montréal se portent à la défense des bibliothèques — françaises», *La Presse*, samedi 2 décembre 1995, A12. Et Gilles Paquin et Marc Thibodeau, «Les citoyens de NDG protestent contre la fermeture de la bibliothèque Benny», *La Presse*, jeudi 7 décembre 1995, A5.
- [58] François Séguin, «Bibliothèques publiques: le Québec batoue les principes de l'Unesco», *La Presse*, dimanche 15 octobre 1995, B2.
- BIBLIOGRAPHIE**
- ACBLF, «Résumé du Mémoire de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française présentés à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels à Montréal», *Canadian Library Association Bulletin*, vol. 10, no 7 (juin 1954), p. 254.
- Association canadienne des bibliothèques / Canadian Library Association, «Québec», *Canadian Library*, vol. 19, no 4 (janvier 1963), p. 192.
- Associés de recherche Ekos, *La lecture et les Canadiens en 1991*, Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services, 1992, 36 p.
- BERGER, Françoise, «Les Anglophones de Montréal se portent à la défense des bibliothèques françaises», *La Presse*, (samedi 2 décembre 1995), A12.
- BOISVERT, Denis, «La spécificité des bibliothèques publiques du Québec», *Documentation et bibliothèques*, octobre-décembre 1993, p. 191-194.
- BOW, Eric C. «The Public Library Movement in Nineteenth-Century Ontario», *Ontario Library Review*, vol. 66, (mars 1982), p. 1-16.
- BOW, Eric C. «A ten year analysis of Ontario Public Libraries», *Ontario Library Review*, vol. 64 (juin 1980), p. 43-50.
- BOWRON, Albert, *The Ontario Public Library: Review and Reorganization*, Toronto, Information, Media and Library Planners/Ontario Provincial Library Council, 1975, 184 p.
- CHABOT, Juliette, *Montréal et le rayonnement des bibliothèques publiques*, Montréal, Fides.
- Commission d'étude sur les bibliothèques publiques, *Les bibliothèques publiques: une responsabilité à partager*, Québec, Commission d'étude sur les bibliothèques publiques, 1987, 359 p.
- Comité de planification stratégique des bibliothèques publiques de l'Ontario, *Une voie d'accès à l'information: plan stratégique des bibliothèques publiques de l'Ontario*, Toronto, ministère de la Culture et des Communications de l'Ontario / l'Ontario Library Association, 1990, 68 p.
- DAGENAIS, Michèle, «Un nouvel espace public dans la cité: la bibliothèque municipale de Montréal au début du XXe siècle», *Cahiers d'histoire*, Montréal, Université de Montréal, vol. XV, no 1 (printemps 1993), p. 44-51.
- DENIS, Laurent-G., «Réflexions sur les bibliothèques publiques: une responsabilité à partager», *Documentation et bibliothèques*, vol. 31, no 4 (octobre 1987), p. 131-135.
- DROLET, Antonio, *Les bibliothèques canadiennes, 1604-1960*, Ottawa, Le Cercle du livre de France, 1964, p. 178.
- FILION, Paul-Émile, «La loi des bibliothèques publiques du Québec», *Bulletin de l'A.C.B.F.*, vol. VI, no 2 (juin 1960), p. 41-45.
- GAGNON, Gilbert, «La politique d'aide au développement des bibliothèques publiques du Québec: 1960-1985», *Documentation et bibliothèques*, vol. 31, no 1 (jan.-mars 1985), p. 9-25.
- GALUCHAN, Gilles, «Les bibliothèques publiques au temps d'Honoré Mercier», *Documentation et bibliothèques*, octobre-décembre 1992, p. 181-186.
- GARDNER, Frank, *Législation relative aux bibliothèques publiques: étude comparative*, Paris, Unesco, 1972, 321 p.
- LAJEUNESSE, Marcel, «L'évolution des bibliothèques publiques du Québec vue par les études et les rapports», IN *Paul-Roland-Thomas, Mélanges à Laurent-G. Denis*, 1990, p. 113-132.
- LAJEUNESSE, Marcel, «La lecture publique au Québec au XXe siècle: l'ambivalence des solutions», IN *L'imprimé au Québec: aspects historiques 18e-20e siècles*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1983, p. 191-205.
- MARTIN, Gérard, «Bibliothèques publiques», IN: *Annuaire du Québec*, Bureau de la Statistique, p. 185-189.
- MARTIN, Gérard, «Problèmes des bibliothèques publiques dans la province de Québec», IN: *Les bibliothèques publiques dans la province de Québec: sources...*, Montréal, S.n., 1962, p. 1-14.
- MESSIER, Réal, «Les bibliothèques Centrales de Prêt du Québec», *DÉJ*, vol. 5, no 3, décembre 1990, p. 7-10.
- MITTERMAYER, Diane, *Les bibliothèques publiques québécoises de 1979 à 1983: analyse comparative de certaines données statistiques*, Adibipus, 1987, 78 p.
- MITTERMAYER, Diane, «Le développement des bibliothèques publiques du Québec: un pas en avant, deux pas en arrière», *Argus*, vol. 17, no 2 (juin 1988), p. 37-46.
- NOËL, André, «La société distincte du Québec supprime: du côté des bibliothèques publiques, la distinction s'établit sur un réseau merveilleusement déficient...», *La Presse*, dimanche 15 octobre 1995, B4.
- ONTARIO, loi de 1984 sur les bibliothèques publiques: loi de l'Ontario de 1984, chap. 57, Toronto, Gouvernement de l'Ontario, 1984, 39 p.
- PANNETON, Jacques, «La lecture publique au Québec de 1959 à demain», *Documentation et bibliothèques*, vol. 41, no 3, (septembre 1995), p. 153-158.
- PAQUIN, Gilles et THIBODEAU, Marc, «Les citoyens de NDG protestent contre la fermeture de la bibliothèque Benny», *La Presse*, (jeudi 7 décembre 1995), A5.
- QUÉBEC, Ministère des Affaires culturelles, *Rapport annuel du ministère des Affaires culturelles de la province de Québec*, Québec, Le Ministère, 1962, 93 p.
- QUÉBEC, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1956, 4 v.
- QUÉBEC, *Répertoire des bibliothèques publiques du Québec*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1987.
- SÉGUIN, François, «Bibliothèques publiques: le Québec batoue les principes de l'Unesco», *La Presse*, (dimanche 15 octobre 1995), B2.
- SÉGUIN, François, «Les bibliothèques publiques québécoises: radioscopie d'un retard», *DÉJ*, août 1995, p. 8-12.
- ST. JOHN, Francis R. *Ontario Libraries: a Province-wide Survey and Plan*, [The St. John Report], New York, Library Consultants, 1965.
- SKORY, Violet, «Friends of the library», *Canadian Library Journal*, vol. 46, no 5 (octobre 1989), p. 317-321.
- TANCHE, Raymond, *Pour un système cohérent de bibliothèques au Canada français*, Montréal, Fides, 1952, 38 p.


[Accueil](#) \ [Corporation](#)


La Corporation de la Bibliothèque municipale de Rouyn-Noranda

› Administration et personnel



CA et membres du personnel

Voici les membres du conseil d'administration ainsi que les membres du personnel de la bibliothèque qui se dévouent à faire de notre bibliothèque le milieu culturel actif qu'elle est.

[Plus de détails](#) ›

Voyez aussi :

- › [Rapports annuels](#)
- › [Statistiques de prêt](#)

› À propos de nous



Découvrez la bibliothèque

Considérée comme l'une des plus dynamiques dans son domaine, la bibliothèque municipale de Rouyn-Noranda offre à sa clientèle une imposante collection multimédia, des activités d'animation et d'information, des expositions thématiques et un accès à l'information.

[Plus de détails](#) ›
[Visite virtuelle](#) ›

Les bibliothèques publiques de Témiscamint sont fières de voir leur collection créée par de la région. Un unique en son genre.

[Plus de détails](#)



› La fondation



Unique au Québec dans le domaine des bibliothèques publiques, notre Fondation vient suppléer au manque de ressources financières pour l'achat de volumes.

[Plus de détails](#) ›

› Offres d'emploi



Vous trouverez la liste des postes présentement offerts à la bibliothèque municipale ainsi que les formulaires nécessaires pour poser votre candidature.

[Plus de détails](#) ›

Communiquons-nous

Vos commentaires et suggestions sont importants ! Communiquez avec nous ou obtenez nos coordonnées.

[Plus de détails](#)

› Partenaires



Visitez les sites de nos partenaires. Un grand merci pour leur généreuse contribution !

[Plus de détails](#) ›

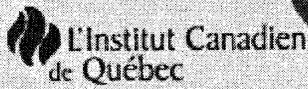


Sac à volants

Nous en avons reçu des milliers et nous sommes en vente au comptoir de 6 \$. Un incontournable pour l'utilisateur régulier de la bibliothèque.

Rouyn-Noranda, Québec
J9X 4T5
(819) 762-0944

Conception d'Alexandre Savoie



• Plan du site • Pour nous joindre • Liens utiles • Communiqués

Bibliothèques de Québec

Conseil d'administration Projets et réalisations Amis de L'Institut Rapport annuel

Vous êtes ici : Mission

Rechercher

Mission

Mission actuelle

Pour le bénéfice de la population de la capitale du Québec, promouvoir et démocratiser l'accès à la culture et aux œuvres d'imagination et sensibiliser le public aux arts et à la culture, notamment par une bibliothèque universellement accessible, l'organisation d'événements structurants, le développement de projets permanents et des services conseils.

Mission d'origine

La mission première de L'Institut, telle que décrite dans la charte constitutive de 1848, est la suivante : « [...] former une bibliothèque, une chambre de lecture, un musée. Organiser un service de lecture publique au moyen de diverses séries de lectures sur des sujets propres à répandre, par Sa Majesté de ladite cité de Québec et de ses alentours, le goût de l'instruction, des arts et d'étendre les connaissances utiles et pratiques pour l'avantage général de la société et pour l'utilité des membres de ladite association et de ceux qui en feront partie à l'avenir.

Gestion des bibliothèques

En 1897, la salle de lecture réservée aux membres de L'Institut devient la bibliothèque publique de Québec et est ouverte à l'ensemble des citoyens. En 1971, L'Institut et les autorités de Québec entamèrent un long processus d'études qui allait conduire, à la fin des années 1970, à la création d'un des réseaux de bibliothèques publiques les plus dynamiques au Québec. Avec la nouvelle Ville de Québec, L'Institut Canadien de Québec demeure le gestionnaire des bibliothèques qui sont déjà sous sa responsabilité.

Rechercher

Rapport annuel et statistiques

Rapport annuel 2003

[Message du président](#)
[Rapport du directeur général](#)
[Faits saillants 2003](#)
[Statistiques 2003](#)
[Diffusion culturelle](#)
[Promotion de la lecture](#)
[Réseau des bibliothèques de la Ville de Québec](#)

Message du président



Au nom de mes collègues du comité exécutif et du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport des activités de L'Institut Canadien de Québec pour l'année 2003. L'année qui vient de s'écouler s'inscrit en partie dans le cadre des réflexions entamées l'année précédente sur l'actualisation de la mission de l'organisme et la précision de son rôle dans le fonctionnement du Réseau des bibliothèques de la Ville de Québec.

Cette année a été marquée notamment par le 20^e anniversaire de la bibliothèque Gabrielle-Roy, et elle ne fut pas tant un moment de célébration qu'un moment pour jeter un regard lucide sur sa contribution à la bibliothéconomie québécoise et à la vie culturelle de la capitale. Unique en son genre en 1983, la bibliothèque Gabrielle-Roy a créé une véritable référence. On a encore peine à mesurer tous les impacts. Avec elle, la bibliothèque publique est sortie de son isolement. Elle a acquis son droit de cité en manifestant clairement sa présence, en formant et en faisant passer à une nouvelle génération de lecteurs. Par ses collections et ses interventions, elle contribue à l'enrichissement du Réseau et au développement de la coopération avec différentes institutions associées à l'éducation, au savoir et de la culture. C'est donc en ayant cette réalisation à l'esprit que, sans hésiter, l'Institut Canadien de Québec a accepté, en mai dernier, de devenir l'un des partenaires du colloque « Bibliothèques publiques et transmission de la culture à l'orée du XXI^e siècle » en collaboration avec l'ASTED et l'INRS Urbanisation, culture et société.

Voulant souligner de manière tangible les 20 ans de présence de la bibliothèque Gabrielle-Roy au quartier Saint-Roch, la Commission de la capitale nationale en partenariat avec la Confédération des syndicats du Québec a commandité une superbe fresque qui a métamorphosé le grand mur de la bibliothèque sur la rue du Roi. Cette fresque, réalisée par Murale création, rend notamment hommage à la contribution de L'Institut Canadien dans le développement des bibliothèques publiques à Québec. Plusieurs auteurs qui ont célébré les beautés de la capitale dans leur œuvre.

En avril dernier, L'Institut Canadien et la Caisse populaire Desjardins de Québec ont signé un partenariat tout à fait originale. Très engagée dans son milieu, la Caisse populaire Desjardins de Québec cherchait un moyen de soutenir la diffusion de la création artistique et littéraire dans le quartier de Québec et Saint-Jean-Baptiste. À la demande de la Caisse, L'Institut a proposé un plan d'action sur trois ans. Ce plan permettra principalement d'améliorer les aménagements et la visibilité de la bibliothèque Faubourg, d'assurer la promotion des artistes qui y exposeront, d'élaborer un parcours d'art public et de contribuer à la mise sur pied de la première résidence d'écrivain dans le quartier de la littérature.

Déterminé à renforcer son rôle comme animateur d'une réflexion collective, L'Institut Canadien de Québec a poursuivi de nombreuses démarches en 2003 pour faire progresser le projet de la Maison de la littérature. Une étude de faisabilité a été commandée et elle devrait permettre à L'Institut d'actualiser et de réaliser plusieurs de ses composantes dont une résidence d'écrivain dans les locaux de la

L'Institut. La résidence d'écrivain, qui devrait se concrétiser en 2004, permettra à la Ville s'inscrire rapidement dans le circuit international des villes d'accueil pour écrivains en ex

En mai dernier, sur le site d'ExpoCité, L'Institut Canadien procédait à la plus importante élagués de son histoire. La plupart des documents mis en vente sont des exemplaires en retrait permet de libérer de l'espace pour conserver le patrimoine documentaire et littéraire en faisant place à de nouvelles acquisitions. Environ 150 000 livres, provenant des collect bibliothèques, dont L'Institut assure la gestion, ont été offerts à la population de Québec personnes en ont profité. Les fruits de cette vente sont réinvestis dans l'acquisition de n documents pour les bibliothèques.

En novembre, L'Institut Canadien, qui a participé dès le début à la conception et à la réa a partagé la fierté de l'arrondissement des Rivières à l'occasion de l'ouverture de la biblii Marchand, une bibliothèque qui bénéficie des plus récentes innovations du Réseau.

Tout au long de l'année, L'Institut s'est investi dans les différents travaux entourant l'édi Réseau des bibliothèques de la Ville de Québec. L'Institut a pris une part active aux négc Ville de Québec et L'Université Laval dans le but de mettre sur pied le premier « consorti universitaire » dans le domaine des bibliothèques. L'Institut a participé à plusieurs renco consultation du Service de la culture dans le but d'élaborer le plan de développement du L'Institut a également contribué à la réalisation des premiers outils de communication ré Internet et la brochure *Des bibliothèques animées* qui inclut maintenant les activités d'a bibliothèques du Réseau.

Ce n'est pas sans fierté que L'Institut Canadien remettait son prix annuel à Mme Estelle incarne la célèbre Souris Bouquine. Le prix de L'Institut salue le mérite de cette médiatri invite les tout-petits à découvrir le merveilleux monde de la lecture.

Après cette année riche en réalisations de toutes sortes, nous pouvons être fiers des rés tiens à remercier tous mes collègues du conseil d'administration pour leur engagement e participation aux différents comités. Nous apprécions la confiance que nous manifestent arrondissements de La Cité, de Limoilou, des Rivières et de La Haute-Saint-Charles et ne poursuivre une collaboration riche et fructueuse. Je ne saurais passer sous silence la coll directeur général et de l'équipe de direction, l'apport et le soutien de tous les gestionnai compétence et la qualité du travail de tout le personnel. Sans eux, nous n'atteindrions p résultats.

Enfin, comme citoyens de la ville de Québec, nous devons nous considérer privilégiés d'e L'Allier comme maire. Un homme pour qui la culture n'est pas qu'un mot. Son souci cons diffusion du savoir et de la culture, notamment par l'entremise du Réseau des bibliothèq source de plusieurs actions concrètes de soutien pour lesquelles nous lui témoignons not notre reconnaissance.

Gilles Jobin, président

Rapport du directeur général



Deux ans après la création de la ville nouvelle, force est de constater beaucoup à faire pour mettre en place le Réseau des bibliothèques de Québec. Le modèle de mise en réseau des bibliothèques devrait toute 2004 avec le dépôt du plan de développement du Service de la cultur un esprit de continuité que L'Institut Canadien a assumé son mandat bibliothèques en 2003.

Dans les 14 bibliothèques gérées par L'Institut Canadien de Québec, l d'abonnés inscrits a, pour la première fois, dépassé le cap symbolique abonnés pour culminer à 107 011 au 31 décembre 2003. Après la forte progression de 2 des bibliothèques ont encore vu leurs abonnements progresser en 2003. En quelques sei d'ouverture, la bibliothèque Aliette-Marchand a recruté 1130 nouveaux abonnés pour un

abonnés à la fin de l'année. Pour sa part, la bibliothèque Gabrielle-Roy a vu son nombre d'abonnés progresser de 17,2 %, pour atteindre près de 47 000 abonnés.

Assez curieusement, malgré la forte progression de l'abonnement, le nombre de prêts de bibliothèques est demeuré stable en 2003. La nouvelle bibliothèque Aliette-Marchand a eu pour sa part une contribution positive au bilan global avec un total de 40 000 prêts. Il en va de même pour la bibliothèque Chrystine-Brouillet avec 115 475 prêts, soit une progression de 27,6 % par rapport à l'année précédente. La bibliothèque Saint-Jean-Baptiste a continué la progression qu'elle a amorcée à sa réouverture en 2001 avec une augmentation de ses prêts de 11,8 % en 2003, soit 77 244 prêts. La bibliothèque Collège-des-Jésuites a maintenant dépassé le cap des 250 000 prêts par année avec une progression de 2 %. Pour sa part, la bibliothèque Saint-Albert a rejoint, pour la première fois de son histoire, le cap des 100 000 prêts par année en enregistrant 4 % plus de prêts au cours de l'année. À l'extérieur, plusieurs bibliothèques du Réseau ont connu des bilans comparatifs négatifs au regard de livres. Après l'année record de 2002, où la population profitait pour la première fois de manière universelle aux bibliothèques, 2003 marque le retour à une certaine stabilisation. Ainsi, la bibliothèque Gabrielle-Roy a vu son prêt de documents passer de 831 599 à 774 259, soit une diminution de 6,7 %. Au total, la bibliothèque Gabrielle-Roy et les 13 bibliothèques des quatre arrondissements de l'Institut Canadien de Québec ont prêté près de 2 100 000 documents en 2003.

Comme dans plusieurs bibliothèques à travers le monde, les bibliothèques sous la responsabilité de l'Institut enregistrent, année après année, des hausses importantes de l'utilisation des technologies de l'information par leurs usagers. Ainsi, en 2003, le nombre d'utilisateurs de services en ligne sur Internet a progressé de 3 % pour atteindre 273 136, alors que le nombre d'heures de browsing en ligne a augmenté de 11,3 %, totalisant 130 347 heures.

Les activités d'animation et de diffusion culturelle ont attiré 106 940 personnes, soit une diminution de 10 % par rapport à l'année précédente. L'écart s'explique principalement par la réduction du nombre d'expositions réalisées au secteur des enfants de la bibliothèque Gabrielle-Roy.

Des efforts particuliers ont été consentis à l'amélioration de la collection de livres au cours de l'année. À la fin de 2003, la collection comptait 82 860 livres de plus qu'à la fin de 2002, comparativement à 469 461 en 2002. Les services techniques ont pour leur part augmenté considérablement leur productivité en 2003, notamment pour compléter le fonds de la bibliothèque Aliette-Marchand. Ainsi, les services techniques centralisés ont catalogué 18 447 nouveaux livres pour un total de 50 259 exemplaires mis en circulation, une progression de 17,5 % par rapport à l'année précédente.

Jean Payeur, directeur général

Faits saillants 2003

- Partenariat entre la Caisse populaire Desjardins de Québec et L'Institut Canadien de Québec
- Colloque « Bibliothèques publiques et transmission de la culture à l'orée du XXI^e siècle »
- 20^e anniversaire de la bibliothèque Gabrielle-Roy (mai)
- Méga bibliovente à ExpoCité (mai)
- Inauguration de la bibliothèque latino-américaine Gabriel-García-Márquez (mai)
- Réalisation d'une fresque historique pour souligner les 20 ans de la bibliothèque Gabrielle-Roy (été)
- Parcours d'art public dans Saint-Jean-Baptiste (été)
- Agrandissement de la bibliothèque Lebourgneuf (été)

- Installation d'une nouvelle galerie d'art à la bibliothèque Canardière (été)
- Négociations avec l'Université Laval pour le partage d'un système de gestion de b
- Première édition de la brochure *Des bibliothèques animées* pour le Réseau (auton
- Inauguration de la bibliothèque Aliette-Marchand (novembre)
- Projet-pilote *Lire et faire lire* dans trois bibliothèques (automne)
- Campagne antivandalisme dans le Réseau (octobre)
- Mise sur pied du programme *Les passeurs de livres* (octobre)
- Nouveau club littéraire pour adolescents à la bibliothèque Jean-Baptiste-Duberge
- Démarrage du projet *En train de lire* avec la Commission scolaire de la Capitale (i
- Les auteurs Larry Hodgson (printemps) et Jacques Lacoursière (automne) en toui bibliothèques
- Prix de L'Institut Canadien : Estelle Généreux, alias Souris Bouquine
- Prix des abonnés : *Intérieurs québécois : Ambiances et décors de nos belles mais* Laframboise aux éditions de l'Homme et *À l'heure du loup* de Pierre Morency aux Boréal (octobre)
- Étude de faisabilité et embauche d'une agente de développement pour la Maison accueil de M. Jacques Rigaud, auteur et président du Centre culturel de rencontre de Villeneuve-lez-Avignon (décembre)
- 20^e édition de l'exposition *Crèches d'ici et d'ailleurs* (décembre)

Expositions

- *Fusion Cuba-Canada* (janvier)
- *Peuples cousins du Tibet et de Mongolie* (mars)
- *Bob Morane* (avril)
- Manif d'art - *L'art postal* (avril - mai)
- *Regards croisés* (été)
- *Les luthiers et les ébénistes de demain* (juin)
- *Paysages manitobains de Gabrielle Roy* (août - septembre)
- Événement *Simenon et le cinéma* (septembre)
- Programme de diffusion en arts visuels et en métiers d'art

Statistiques 2003

Bibliothèque Gabrielle-Roy

Située en plein cœur du quartier Saint-Roch, la bibliothèque Gabrielle-Roy a célébré au p son 20^e anniversaire. À cette occasion, une magnifique fresque a été réalisée par les mu Création, à l'initiative de la Commission de la capitale nationale du Québec. La fresque il la littérature et des bibliothèques à Québec et comprend vingt belles phrases sur Québec d'œuvres littéraires. La bibliothèque a aussi présenté l'exposition *Paysages manitobains* produite par la Maison Gabrielle-Roy de Saint-Boniface. Enfin, la bibliothèque a accueilli Bibliothèques publiques et transmission de la culture à l'orée du XXI^e siècle » organisé o l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), l'Association pour l'avancement de techniques de la documentation (ASTED) et la Bibliothèque nationale du Québec.

En 2003, le nombre d'abonnements a augmenté de 17,2 %, ce qui correspond à 48 % d d'abonnements depuis la création de la nouvelle Ville de Québec en 2002. Ces hausses c de la bibliothèque Gabrielle-Roy comme porte d'accès au Réseau des bibliothèques de la

Depuis mai 2003, la bibliothèque Gabrielle-Roy est dépositaire d'une collection de docum américains de la bibliothèque Gabriel-García-Márquez. Afin de mieux répondre aux besoi arrivants, L'Institut Canadien de Québec a préparé un dépliant et un lexique trilingues fr espagnol et développé sa collection multilingue à la bibliothèque Gabrielle-Roy. Cette col un besoin puisque les prêts y ont augmenté de 250 % par rapport à 2002.

La bibliothèque Gabrielle-Roy a accueilli les ateliers du nouveau programme de formatio jeunesse *Les passeurs de livres*, développé par le Service jeunesse-famille de L'Institut C Québec. La bibliothèque a aussi participé aux projets d'alphabétisation *Lire et faire lire* e Le Service a aussi établi un partenariat avec la Société du 400^e anniversaire de Québec | présentation de spectacles à caractère historique destinés aux jeunes. Enfin, la petite sc transformée en station de radio pour la diffusion de l'émission Radio-enfant produite par Ville.

Le Service de la référence a conçu trois guides d'utilisation pour les outils de référence é sont Biblio Branchée, Repère et Universalis. Le Service est maintenant inscrit au réseau virtuelle Canada de la Bibliothèque nationale du Canada.

Au Service de l'audiovisuel, avec une augmentation des prêts de 130 % par rapport à 20 que le disque vidéonumérique (DVD) supplantera peu à peu la vidéocassette dans les pr

Au Service de la logithèque, on note une augmentation de 15 % du nombre d'utilisateur: Internet situés à la logithèque et en libre-service et une hausse de 11 % pour le nombre d'utilisation. Trois nouveaux postes Internet ont été installés en 2003.

La bibliothèque Gabrielle-Roy offre à l'ensemble des citoyens de la ville de Québec des c spécialisées, des services de pointe et des équipements culturels.

Statistiques

Nombre d'abonnés : 46 865

Entrées : 809 474

Prêts de livres : 774 259

Demandes de renseignement : 364 951

Utilisation des postes Internet : 153 761 usagers, 71 418 heures de navigation

Prêts de documents audiovisuels : 90 971

Assistance aux activités d'animation : 69 093

Nombre d'activités d'animation : 743

Nombre d'expositions : 24

Collection

Livres : 170 365

Documents audiovisuels : 29 619

Abonnements de périodiques : 572

Œuvres d'art : 1538

Autres (cartes géographiques, dossiers thématiques, documents touristiques, cédéroms)
3661

Arrondissement de La Cité

Bibliothèque Collège-des-Jésuites, bibliothèque Saint-Jean-Baptiste, bibliothèque Vieux-Québec

L'Institut Canadien de Québec gère les trois bibliothèques de quartier de l'arrondissement de La Cité. Les bibliothèques de cet arrondissement ont connu des hausses pour deux principaux indicateurs de performance : les abonnements et les prêts de livres.

La bibliothèque Collège-des-Jésuites, inaugurée en 1989, dessert les quartiers Montcalm, Sacrement et a une entente de services avec l'école primaire de L'Institut Saint-Joseph. Cette bibliothèque a dépassé le cap des 250 000 prêts annuels. Elle a accueilli des enfants de la paroisse Saint-Sacrement pour la réalisation d'une mosaïque en céramique sur le thème de la paix. Cette œuvre est installée en permanence dans le secteur des enfants de la bibliothèque.

Inaugurée en mai 1980, la bibliothèque Saint-Jean-Baptiste loge dans l'ancienne église de Saint-Matthew et est classée monument historique. En 2003, la bibliothèque a connu une progression de 15 % des prêts de livres. La bibliothèque a bénéficié de l'entente de partenariat entre L'Institut Canadien de Québec et la Caisse populaire Desjardins de Québec. Dans le cadre de cette entente, un service de prêt de livres a été offert à la population un dimanche par mois, de juillet à octobre, et des vernis ont été organisés pour les expositions de la Galerie du Faubourg. Par ailleurs, la bibliothèque a collaboré avec l'école primaire Saint-Jean-Baptiste pour présenter les travaux des écoliers et pour la tenue de soirées de lecture à l'école. Enfin, le carillon de la bibliothèque a résonné une fois par mois grâce à la participation des sonneurs de la ville de Québec.

La bibliothèque Vieux-Québec a été inaugurée en avril 1944. Elle est située dans l'ancien quartier de la Petite-Place dans le Vieux-Québec. En 2003, la bibliothèque a commencé doucement à vibrer au rythme de la vie culturelle de la ville. En décembre, une rencontre avec Jacques Rigaud du Centre culturel de La Chartreuse en France inaugurerait les activités préliminaires de la Maison de la littérature.

Statistiques

Nombre d'abonnés : 14 080
Entrées : 274 156
Prêts de livres : 366 979
Demandes de renseignement : 177 404
Utilisation des postes Internet : 44 040 usagers, 19 972 heures de navigation
Prêts de documents audiovisuels : 14 296
Assistance aux activités d'animation : 10 770
Nombre d'activités d'animation : 221
Nombre d'expositions : 6

Collection

Livres : 99 548
Documents audiovisuels : 4186
Abonnements de périodiques : 291
Œuvres d'art : -
Autres (cartes géographiques, dossiers thématiques, documents touristiques, cédéroms)

Arrondissement des Rivières

Bibliothèque Jean-Baptiste-Duburger, bibliothèque Lebourgneuf, bibliothèque La Rivière-du-Rouge, bibliothèque Saint-André, bibliothèque Aliette-Marchand

L'Institut Canadien de Québec gère quatre bibliothèques de l'arrondissement des Rivières. Les bibliothèques de cet arrondissement ont connu des hausses pour deux principaux indicateurs de performance : les abonnements et les prêts de livres. L'entente de services avec l'Arrondissement pour la gestion de la bibliothèque Aliette-Marchand a permis de maintenir le niveau de service des autres bibliothèques de cet arrondissement, le nombre de prêts et d'abonnements a connu des hausses intéressantes.

La nouvelle bibliothèque Aliette-Marchand a ouvert ses portes en novembre 2003 avec un service amélioré : 39 h 30 min d'ouverture, ajout de collections audiovisuelles, de livres parlants, d'une quarantaine de nouveaux périodiques, de postes informatiques et d'une salle de lecture. Le lieu est vaste et lumineux et comprend un secteur réservé aux enfants, un secteur des rivières.

avec foyer et des rayonnages sur rail qui permettent la tenue d'activités d'animation.

La bibliothèque Jean-Baptiste-Dubéger, inaugurée en octobre 1997, possède, elle aussi, lecture avec foyer et des rayonnages sur rail. En 2003, la bibliothèque a démarré un club adolescents en collaboration avec le Club Optimiste de Dubéger et l'école La Camaradière. La bibliothèque a été l'hôte de la remise du Prix des abonnés du Réseau des bibliothèques de Québec en octobre 2003.

La bibliothèque Lebourgneuf a été inaugurée en avril 1995 sous la forme d'un comptoir. En 2003, elle s'est agrandie et est devenue une véritable bibliothèque de quartier. On y a ajouté des assises, des tables de travail, des postes informatiques, des présentoirs de revues et jouets de nouveaux rayonnages. La bibliothèque offre maintenant les mêmes services que les autres bibliothèques. Des activités d'animation pour adultes ont été présentées à l'automne en plus des activités pour enfants. La bibliothèque a aussi accueilli des cours d'initiation au Réseau Internet dans le cadre du programme Engagement jeunesse. La bibliothèque dessert toujours l'école primaire.

La bibliothèque Les Saules a été inaugurée en octobre 1977. Le club littéraire pour les jeunes, « La Société des lecteurs affamés », a poursuivi ses activités avec beaucoup de succès. Une quinzaine de jeunes font partie de cette société littéraire. Les bibliothèques Jean-Baptiste-Dubéger et Les Saules ont offert des cours d'initiation aux technologies de l'information en collaboration avec la Corporation de développement économique communautaire de Québec (CDÉC).

La bibliothèque Saint-André, inaugurée en octobre 1985, est située dans le centre commercial Charles-Auguste-Savard. En 2003, elle a bénéficié d'une cure de rafraîchissement avec l'ajout d'un nouveau comptoir de prêt, de nouvelles couleurs sur ses murs et de nouveaux tapis. La bibliothèque a mené une campagne d'abonnement auprès des centres de la petite enfance de son quartier.

Les responsables de ces bibliothèques ont participé à plusieurs comités d'actions communales et à des fêtes des quartiers qu'elles desservent, comme *Les Rendez-vous de septembre* ou la fête de l'organisme Loisirs et sports Neufchâtel.

Statistiques

Nombre d'abonnés : 20 771

Entrées : 233 376

Prêts de livres : 428 771

Demandes de renseignement : 84 954

Utilisation des postes Internet : 24 796 usagers, 12 768 heures de navigation

Prêts de documents audiovisuels : 8210

Assistance aux activités d'animation : 7119

Nombre d'activités d'animation : 254

Nombre d'expositions : 0

Collection

Livres : 127 015

Documents audiovisuels : 4918 (inclut une réserve de vidéocassettes)

Abonnements de périodiques : 354

Œuvres d'art : -

Autres (cartes géographiques, dossiers thématiques, documents touristiques, cédéroms)

Arrondissement de Limoilou

Bibliothèque Canadière, bibliothèque Saint-Albert, bibliothèque Saint-Charles

Les trois bibliothèques de l'arrondissement de Limoilou sont gérées par L'Institut Canadien de Québec. Dans les bibliothèques de cet arrondissement, le nombre d'abonnements et le nombre de prêts sont demeurés stables en 2003.

La bibliothèque Canadière fut inaugurée en mars 1981. Elle dessert principalement le quartier de la Gare. En 2003, une galerie d'art a été aménagée dans cette bibliothèque, ce qui lui permet d'accueillir des expositions d'artistes professionnels contemporains en arts visuels ou en métiers d'art. La bibliothèque a participé à deux initiatives visant à stimuler le goût de lire chez les enfants : *Lire et faire de lire*.

La bibliothèque Saint-Albert a ouvert ses portes en novembre 1985. Elle dessert principalement le quartier Lairé. En 2003, cette bibliothèque a connu une importante hausse au chapitre des entrées et des prêts. En effet, les prêts annuels ont atteint le cap des 100 000. Une nouvelle collection de documents audiovisuels a été ajoutée aux services. En décembre, dans le cadre de la thématique sur les prisonniers politiques, la bibliothèque a été invitée à signer des cartes de vœux pour les prisonniers politiques de plusieurs pays.

La bibliothèque Saint-Charles a été inaugurée en octobre 1985. Elle est située au centre-ville de Limoilou. En 2003, la bibliothèque a connu une légère hausse des prêts de livres et offre une collection de films sur disques vidéo numériques (DVD).

Les responsables de ces bibliothèques ont participé à diverses activités en collaboration avec les organismes de leur quartier et de l'arrondissement.

Statistiques

Nombre d'abonnés : 12 288
 Entrées : 207 697
 Prêts de livres : 261 443
 Demandes de renseignement : 79 823
 Utilisation des postes Internet : 36 188 usagers, 18 603 heures de navigation
 Prêts de documents audiovisuels : 7365
 Assistance aux activités d'animation : 3401
 Nombre d'activités d'animation : 126
 Nombre d'expositions : 2

Collection

Livres : 83 618
 Documents audiovisuels : 2226
 Abonnements de périodiques : 269
 Œuvres d'art : -
 Autres (cartes géographiques, dossiers thématiques, documents touristiques, cédéroms)

Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

Bibliothèque Chrystine-Brouillet, bibliothèque Neufchâtel

L'Institut Canadien de Québec gère la bibliothèque Neufchâtel et a une entente de service avec l'Arrondissement pour la gestion de la bibliothèque Chrystine-Brouillet. Les bibliothèques de l'arrondissement ont connu une hausse de presque tous les indicateurs de performance : prêts de livres, utilisation des postes Internet, etc.

Inaugurée en avril 2002, la bibliothèque Chrystine-Brouillet est aménagée dans le centre-ville de Loretteville. En 2003, la bibliothèque a connu une hausse de 27,6 % des prêts par rapport à l'année précédente. Pendant l'année, la collection de documents sur les Amérindiens et leur culture a acquis une collection spécialisée et est maintenant disponible pour tous les abonnés du Réseau. Les rotatives de disques compacts et de disques vidéo numériques (DVD) y sont maintenant disponibles. La galerie d'art a accueilli 5129 personnes aux six expositions du Programme de diffusion en arts et en métiers d'art présentées en 2003.

La bibliothèque Neufchâtel a été inaugurée en 1982 et rénovée en 1998. En 2003, la bibliothèque a connu une augmentation de 9 % des entrées et des prêts de livres. Elle a fait l'acquisition d'un lecteur de disques vidéo numériques (DVD) pour le secteur des enfants. Elle a accueilli 6920 visiteurs pour les sept expositions du Programme de diffusion présentées pendant l'année 2003, ce qui en fait une des galeries d'art les plus fréquentées du Réseau.

La responsable de ces deux bibliothèques a participé à plusieurs comités de l'arrondissement et a participé aux fêtes de quartier, notamment la Mascarade de l'Halloween de l'arrondissement.

Statistiques

Nombre d'abonnés : 13 007
 Entrées : 142 821
 Prêts de livres : 264 736
 Demandes de renseignement : 103 176
 Utilisation des postes Internet : 14 351 usagers, 7586 heures de navigation
 Prêts de documents audiovisuels : 8783

Assistance aux activités d'animation : 16 557
 Nombre d'activités d'animation : 206
 Nombre d'expositions : 13

Collection

Livres : 71 775
 Documents audiovisuels : 3287
 Abonnements de périodiques : 213
 Œuvres d'art : -
 Autres (cartes géographiques, dossiers thématiques, documents touristiques, cédéroms

Diffusion culturelle

L'Institut Canadien de Québec agit comme diffuseur culturel dans trois champs d'activité culturelle en bibliothèque, les arts visuels et les métiers d'art ainsi que les arts de la scène et la promotion de la lecture par le biais de programmes diversifiés.

Animation culturelle

En partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Québec, L'Institut Canadien de Québec présente quelques centaines d'activités chaque année dans un programme d'animation culturelle *Des bibliothèques animées*. Ce programme d'animation vise à offrir à la population de la ville de Québec à un contact privilégié avec les arts, la culture, les lettres et les technologies de l'information. L'Institut Canadien de Québec y a ajouté un volet d'activités de lecture ainsi que des initiatives propres à chaque bibliothèque. En 2003, 35 650 personnes ont participé à des activités proposées : contes, marionnettes, rencontres d'auteur, conférences, musique, etc.

Expositions

Le programme de diffusion en arts visuels et en métiers d'art a pour but de sensibiliser la population de Québec aux différentes formes de l'art contemporain. En 2003, 15 expositions d'artistes ont été présentées dans les cinq galeries d'art sous la responsabilité de L'Institut : *Corde luthier* Yvon Bisson ; *Palimpsestes* de Louise Néron ; *Des lieux et des écrivains* de Solange Gauthier ; *Le sculpteur* Stéphane Langlois ; *Nouvelles acquisitions de l'artothèque*, collectif d'artistes ; *Lectures* de Jacques Fournier ; *Quintette d'artistes*, collectif de jeunes artistes ; *Liane* Jocelyne Barnabé ; *Lumières et ombres* de Liliana Apreotesei ; *Couleurs de vie* de Hélène Gauthier ; *Mandala, cercle de vie* de Diane Arsenault ; *À la suite d'Icare* de France McNeil ; *Le plaisir* de Andrée Champagne ; *De qui s'agit-il ?* de Gilline Tran ; et *Seul, des fois* de François Matt

Quinze autres expositions ont été présentées en 2003, essentiellement à la bibliothèque centre d'exposition, les expositions suivantes ont été présentées : *Fusion Cuba - Canada* (exposition d'artistes cubains et canadiens), *Peuples cousins du Tibet et de Mongolie - Gens du voyage* (exposition d'artistes tibétains et mongols), *L'art postal*, *Les ébénistes et demain*, *Regards croisés* (Québec - Bordeaux), *Simenon et le cinéma* (exposition - événement en collaboration avec la Délégation Wallonie-Bruxelles), *Crèches d'ici et d'ailleurs*, 20^e étage de la bibliothèque ont accueilli les événements suivants : 30^e anniversaire *Femmes*, 50^e anniversaire de *Bob Morane* (Festival international de la bande dessinée), *bibliothèque Gabrielle-Roy* (maquette et phrases choisies par le public), *Livre de Pablo Neruda* (poèmes d'amour) et *sculpture de bronze de Cesar Vargas* (Quinzaine latino-américaine), *Nouvelle-France* (Fêtes de la Nouvelle-France), *Paysages manitobains de Gabrielle Roy* (exposition à Saint-Boniface), *Alexandre Vialatte* (écrivain et chroniqueur français), *Livres d'art* (Regroupement des centres autogérés d'artistes du Québec).

En 2003, 55 390 personnes ont visité ces expositions.

Arts de la scène

Trois séries de spectacles sont diffusées par L'Institut Canadien de Québec à la bibliothèque centre d'exposition : *Dimanches-famille*, *Contexte* et *Les Shows midis*. L'abonnement à la série de spectacles pour enfants *Dimanches-famille* a diminué de 24 % avec 163 abonnés, mais l'assistance aux spectacles a augmenté de 16 % avec 1560 spectateurs. Huit spectacles multidisciplinaires de la série *Dimanches-famille* ont été présentés en 2003 : *J'espionne*, chanson avec Gilles Parent ; *Un secret de*

marionnettes avec le Théâtre de l'Oeil ; *Pas de problèmes !*, théâtre musical avec le Pet Sherbrooke ; *L'histoire sans points*, histoire jouée et chantée avec Souris Bouquine ; *Cox* clowns avec le Groupe comique Choodiki ; *Les légendes*, chanson avec Les petites tounes fantastique, marionnettes avec Les Amis de chiffon ; et *Messenger de Noël*, chanson avec

L'abonnement à la série de spectacles littéraires *Contexte* a augmenté de 34 %, avec 67 l'assistance de 66 %, avec 1383 spectateurs. Sept spectacles de la série *Contexte* ont été en 2003 : *Pas bouger le chien !*, conte avec Gérard Potier ; *Hugo Live*, poésie avec Alain Leclerc ; *Corps habitables*, jazz et poésie avec Jean Royer et le Trio Daniel Lessard ; *Madame Butler* intemporelles, légendes et chanson avec Édith Butler ; *Récital Émile Nelligan*, poésie avec Denis Weill ; *L'homme n'est que poussière, c'est dire l'importance du plumeau*, théâtre avec Denis Weill ; *Varenka, Varenka !*, danse avec Laurence Lemieux et Bill Coleman.

Les Shows midis, qui présentent des spectacles en arts de la scène à l'agora extérieure, ont attiré 1094 spectateurs, une baisse de 30 % par rapport à 2002 et qui s'explique par l'annulation de spectacles à cause de la mauvaise température.

Promotion de la lecture

L'Institut Canadien de Québec a mis sur pied un programme d'éveil à la lecture pour les enfants de 1 à 3 ans. L'atelier *Bibliobébé* est destiné aux tout-petits de 1 à 3 ans et à leurs parents. L'atelier comprend des activités : comptines, heure du conte, jeux, activités de motricité et choix de lecture. *Bit* est présenté dans huit bibliothèques sous la responsabilité de L'Institut et a attiré 1507 personnes. *Moi une histoire* est un atelier pour les enfants de 3 à 5 ans accompagnés d'un adulte. C'est une histoire passionnante, on leur propose une activité et des livres sur le thème choisi. *Histoire* est présenté dans huit bibliothèques et a attiré 1094 personnes. *Les Tout-petits* sont présentés depuis plusieurs années à la petite scène de la bibliothèque Gabrielle-Roy. Les contes tout à fait spéciales sont offertes aux enfants de 3 à 5 ans accompagnés d'un adulte. Ces animations mettent en scène des situations et des personnages qui intéressent les enfants. Ces heures du conte ont attiré 941 personnes.

Par ailleurs, les bibliothèques sous la responsabilité de L'Institut Canadien de Québec participent au programme *Une naissance, un livre* pour les bébés de 1 an et moins. Lors de l'abonnement, le parent reçoit une trousse de bébé-lecteur qui comprend un livre, des choix de lecture et des cartes de lecture. En 2003, 354 troussees ont été distribuées.

Le Service Jeunesse-famille de L'Institut Canadien de Québec participe aux projets « Pécuniaires jeunes en milieu défavorisés » et « École, famille, communauté » de la Commission scolaire de la Capitale. En collaboration avec cette dernière, L'Institut Canadien a démarré à l'automne 2003 le projet pilote *Lire et faire lire*. Ce projet original d'alphabétisation permet à des aînés bénévoles d'aider les écoliers des niveaux préscolaire et primaire. Trois bibliothèques ont participé à ce projet en 2003 : Aliette-Marchand, Canardière et Gabrielle-Roy. Ces mêmes bibliothèques ont aussi participé au projet *En train de lire* qui permet aux écoles de quartiers défavorisés d'avoir accès à des livres de littérature jeunesse. Les trois bibliothèques ont donc prêté des livres à quatre écoles ciblées de la Commission scolaire de la Capitale.

Le Service jeunesse-famille de L'Institut a mis sur pied le programme *Les passeurs de livres* pour former des médiateurs du livre afin que davantage d'adultes puissent donner le goût de lire en leur transmettant leur passion pour le livre jeunesse. Cette programmation a été réalisée en partenariat avec l'Organisation mondiale d'éducation préscolaire, Communication-Jeunesse et la Librairie Pantoute.

Les abonnés des bibliothèques ont aussi participé en grand nombre au populaire club de *Crock-livres* ; 1617 jeunes et 94 adolescents et adultes ont participé au club cette année.

Réseau des bibliothèques de la Ville de Québec

En tant que gestionnaire des services de soutien au Réseau des bibliothèques de la Ville de Québec, L'Institut Canadien de Québec assure les aspects suivants de la mise en réseau : mise en place d'un système intégré de gestion de bibliothèque, analyse, coordination, informatique, communications, etc.

L'Institut Canadien de Québec a tenu six réunions du comité technique réunissant les représentants des bibliothèques. Des sous-comités ont été formés pour les règlements, les services techniques, les communications, etc. Ces sous-comités se sont réunis à plusieurs reprises au cours de l'année.

L'année 2003 a été marquée par la négociation en vue d'un consortium entre l'Université de Québec pour le partage d'un serveur informatique et d'un système intégré de gestion de bibliothèque. Cette acquisition marquera le premier pas vers une mise en réseau des bibliothèques de la Ville de Québec qui partageront une base de données clients, un catalogue commun et une carte d'abonnement unique au cours des prochaines années.

L'Institut Canadien de Québec assure la mise à jour du site Internet du Réseau des bibliothèques de la Ville de Québec, le développement d'outils informatiques permettant la mise à jour automatique des horaires des bibliothèques, les relations publiques, la planification, la coordination et la réalisation des actions de communication du Réseau. Le Service des communications de L'Institut Canadien de Québec demeure en lien avec le Service des communications de la Ville de Québec et avec les conseillers en communication des arrondissements. À l'automne, L'Institut Canadien de Québec a publié, pour la première fois, une brochure intitulée *Des bibliothèques animées*. Par ailleurs, les bibliothèques ont toutes participé au Prix des abonnés du Réseau des bibliothèques de la Ville de Québec ainsi qu'à une campagne d'antivandalisme sur le thème " Ils vous font du bien, prenez-en soin ".

Le sous-comité des règlements a déposé un premier bilan depuis l'harmonisation des règlements des bibliothèques en 2002. Un comité de vigilance sera mis sur pied pour vérifier si des modifications doivent être apportées aux règlements.